



PFCIGL-INFOS

BULLETIN BIMESTRIEL

**N° 5
MARS-AVRIL 2025**

DU PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET INTEGRATION DANS LA REGION DES GRANDS LACS

FINANCE PAR LA BANQUE MONDIALE



Faciliter les échanges et améliorer la commercialisation des chaînes de valeur

Dans ce numéro:

1. Editorial du Coordonnateur du PFCIGL p.1
2. Mission de supervision des activités du PFCIGL : des avancées mais aussi des violons à ajuster p.2
3. Le démarrage de la construction et la modernisation des infrastructures pour bientôt p.3
4. Nécessité d'harmonisation des textes juridiques sur les normes et les procédures du Commerce Transfrontalier p.4
5. Sensibilisation des Agents des Postes frontières pour maximiser la lutte contre les EAS/HS p.5
6. Les Capacités des Comités Mixtes de Facilitation du Commerce Transfrontalier/frontaliers contre les barrières non tarifaires viennent d'être renforcées p.6
7. La Gestion des Plaintes, un souci majeur pour la construction des infrastructures à la frontière Vugizo- Kiliba p.7
8. Comment utiliser le RECOS du COMESA? p.8
9. Quid de la 3ème sous-composante du PFCIGL: Coordination et suivi de l'intégration régionale p.9
10. Paroles de sagesse p.10

EDITORIAL



Chers lecteurs,

Le Bimensuel PFCIGL-Infos revient vers vous pour vous servir son cinquième numéro, tout en vous remerciant de votre fidélité.

Le menu de cette parution brosse une image d'un Projet qui avance dans ses interventions.

De bonnes nouvelles se fauillent à travers ce nouveau numéro: c'est notamment le commencement prochain de la construction/modernisation des premières infrastructures prévues dans notre Projet.

Le souci du Projet d'assurer les sauvegardes environnementale et sociale, notamment par la lutte contre les Exploitations, Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel (EAS/HS) lors de la mise en œuvre des activités et l'assurance de la Gestion des plaintes possibles lors de la mise en œuvre desdites interventions est bien perceptible dans ce numéro de PFCIGL-Infos.

Au cours de la lecture, vous noterez l'engagement du Projet à appuyer l'harmonisation des lois régissant le commerce transfrontalier au Burundi et en RDC.

Ce n'est pas tout ! Ce numéro montre également la détermination du PFCIGL à assurer le renforcement des capacités diverses des acteurs, le cas des Comtés mixtes frontaliers qui viennent d'apprendre comment éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires.

Ceux, parmi vous, qui désireraient savoir les étapes d'utilisation du Régime Commercial Simplifié(RECOS) du COMESA trouveront leur compte dans ce numéro.

« Last but not least », comme disent les Anglais, vous vous émerveillerez des paroles de sagesse omniprésentes dans tous les numéros de ce Bimensuel ■

Très Bonne Lecture

Clotilde NIZIGAMA

Coordonnateur du PFCIGL

Mission de supervision des activités du PFCIGL

Des avancées constatées, mais aussi des violons à ajuster



Ouverture de l'atelier par le COMESA

Une équipe de la Banque mondiale (BM) a effectué une mission de supervision à Bujumbura du 10 au 14 mars 2025 à Bujumbura dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du Projet de Facilitation du Commerce et d'Intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL).

Trois Unités de Gestion du Projet (UGP) du PFCIGL, spécifiquement du COMESA, du Burundi et de la RDC ont participé à cette mission qui était conduite par Monsieur MAGUEYE Dia, Spécialiste Principal du Secteur Privé et Chargé de Projet.

La Mission a revisité l'avancement de la mise en œuvre globale du Projet et de ses différentes composantes, ainsi que la gestion fiduciaire, la passation des marchés, les sauvegardes environnementales et sociales et la coordination de la mise en œuvre des activités communes avec les équipes des deux pays en plus du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).

En examinant l'état de réalisation des activités des trois UGP, la Mission a constaté des avancées au sein des trois Unités de Gestion.

Néanmoins, la situation sécuritaire à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) constitue un grand défi à la progression normale des activités du Projet surtout en RDC, avec un retard notable particulièrement pour ce même pays. Il a été convenu de suspendre les activités pour lesquelles les sites de mise en œuvre sont inaccessibles en RDC à cause des risques d'insécurité.

D'après la Mission, il est important de réfléchir sur les alternatives pour notamment lancer les activités de soutien aux commerçants transfrontaliers dans les sites où cela est possible et qui sont accessibles.

Aussi, faudra-t-il poursuivre les formations ainsi que ren-

forcer les capacités des commerçants et agents sur le Régime Commercial Simplifié (RECOS) du COMESA, au moment où les arrêtés de mise en œuvre du RECOS du COMESA sont désormais disponibles au Burundi et en RDC.

Soulignons que l'équipe de la Mission a rencontré des responsables de différentes institutions gouvernementales, notamment ceux du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme (MCTIT).

Ces rencontres ont été l'occasion pour la mission de rappeler aux autorités burundaises les directives de la BM en matière de partage et d'accès à l'information.



Vue des participants

Les activités du PFCIGL sont axées sur 4 composantes centrées sur l'amélioration du cadre politique et réglementaire du commerce transfrontalier ; l'amélioration des infrastructures commerciales de base, l'appui à la commercialisation des chaînes de valeur transfrontalières sélectionnées et l'appui à la mise en œuvre et suivi et évaluation ■

Le démarrage de la construction et la modernisation des infrastructures transfrontalières dans le cadre du PFCIGL est pour bientôt



Vue partielle des participants à la réunion du Comité de Pilotage

La nouvelle vient du Comité Technique de Suivi(CTS) et du Comité de Pilotage dans leurs réunions tenues respectivement en date du 10 et 14 avril 2025 au Siège du PFCIGL-Burundi.

En effet, selon l'Unité de Gestion du PFCIGL, le démarrage des travaux pour les constructions en rapport avec la Route Provinciale-RP108 et le Poste frontière Vugizo est prévu pour juillet 2025 au moment où celle de la construction du Poste frontière Gatumba est fixée pour Août 2025.

Les préparatifs avancent sur fond des indemnisations des personnes affectées

La question d'indemnisation est l'une des sujets abordés par les deux Comités. Les biens des personnes affectées par les travaux de construction du Port de Rumonge ont été indemnisés. Les terrains qu'elles occupaient se trouvaient dans la zone tampon du Lac Tanganyika.

Il faut noter que les frais d'indemnisation pour les personnes affectées par les constructions du Poste frontière (PF) de Vugizo, les voies d'accès au PF Mparambo et Vugizo et le Marché transfrontalier de Rumonge n'étaient pas prévus par le projet. C'est la raison pour laquelle une demande de ces frais et de complément des fonds d'indemnisation, spécifiquement pour le Port de Rumonge a été adressée à la Banque mondiale.

Par ailleurs, le processus d'indemnisation des personnes ayant des palmiers sur le terrain où sera construit le Marché transfrontalier de Rumonge est en cours.

Pour le cas d'une personne ayant réclamé une indemnisation pour un terrain litigieux (litige entre lui et l'Autorité Portuaire Maritime de Rumonge), les membres du CTS et du COPIL demandent l'intervention des députés de la localité pour clôturer ce dossier.

Quid des autres activités du Projet

L'Évaluation des besoins en Technologies de l'information et de la Communication (TIC) est une des activités ayant retenu l'attention des membres des deux Comités. Le PFCIGL va recruter un Cabinet qui sera chargé de mener cette évaluation pour la RDC et le Burundi afin d'avoir un résultat compatible pour les deux pays.

Au sujet de la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Subventions aux associations et coopératives de commerçants, les problèmes posés en rapport avec la monnaie de paiement pourraient, selon le COPIL, être résolus à travers le recrutement des compétences disponibles localement.

Quelques défis à contourner

Il faut travailler d'arrache-pied pour un démarrage rapide de la construction des infrastructures prévues par le Projet, souligne, le CTS. Ce Comité constate que la fluctuation du coût de change pourrait occasionner un besoin de fonds additionnels par rapport aux prévisions initiales de décaissement. Il faudra, selon lui, préparer une demande relative à ce besoin et à adresser au Ministère de Tutelle.

Par rapport à la construction de la voie d'accès au PF Vugizo (RP 108) qui va bientôt commencer, le COPIL a quant à lui, noté l'inexistence d'un Pont permettra, de traverser vers la localité de Kiliba en RDC. Il a en effet suggéré d'en construire en passant par une demande de financement additionnel.

Il faut aussi contourner le problème de pénurie du carburant, un intrant essentiel dans la construction des infrastructures et pour d'autres activités des Projet. A ce propos, un contrat a été signé avec une société fournisseuse pour une mise à disposition de cet intrant.

Soulignons que les deux Comités ont pu être informés de l'état d'exécution du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) révisé 2024-2025 à travers une description des taux de décaissement par composante, occasion également de parler du PTBA 2025-2026 ■

L'harmonisation des textes juridiques sur les normes et les procédures du commerce transfrontalier, plus que nécessaire



Ouverture de l'atelier

C'est à travers un atelier de validation du Rapport Provisoire de l'étude sur l'harmonisation des différents textes juridiques sur les normes et procédures en matière du commerce transfrontalier organisé le 25/03/2025 à Bujumbura par le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme dans le cadre du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL) que cet impératif a été exprimé.

L'atelier avait rassemblé des hauts cadres de l'Etat, des représentants du Secteur privé et des Associations des commerçants transfrontaliers ainsi que des experts de la RDC.

« L'Atelier vise à recueillir les contributions des parties prenantes sur le Rapport qui dresse un état des lieux des instruments juridiques applicables au Commerce Transfrontalier entre le Burundi et la République Démocratique du Congo », a indiqué M. Sébastien NZIMANA, Chargé de la promotion des exportations au Ministère ayant le commerce dans ses attributions lors du lancement de l'atelier.

Rôle primordial du PFCIGL dans la promotion du Commerce Transfrontalier

Selon M. NZIMANA, le PFCIGL contribue à la prospérité économique nationale, en stimulant la production, en réduisant les inégalités et en luttant contre le chômage et la pauvreté.

Le Projet soutient les réformes visant à lever les obstacles aux échanges entre les deux pays, notamment en palliant aux procédures frontalières complexes, aux infrastructures insuffisantes et en mauvais état et au manque d'installations pour le stockage, le conditionnement et la transformation des marchandises.

Le Projet appuie également l'application des mesures complémentaires couvrant le dédouanement, l'immigration, la certification et la coordination entre les institutions opérant aux postes frontières. De cette manière, le Projet contribue pleinement à la réalisation des Objectifs de Développement des Pays consignés dans le Plan National de Développement 2018-2027 et la Vision « Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 ».

Diagnostic pour l'harmonisation desdits textes et adoption d'une feuille de route y afférente

Dans sa présentation, Dr Emmanuel KAGISYE, Consultant recruté pour accompagner le Projet dans l'harmonisation des réglementations en rapport avec le Commerce transfrontalier, a fait un diagnostic en inventoriant toutes les lois qui s'appliquent au commerce transfrontalier entre les deux pays au moment où les commerçants transfrontaliers disent qu'ils ne connaissent pas les lois relatives audit commerce. Il a analysé les forces et les faiblesses desdits



Vue partielle des participants

textes et a proposé des améliorations pouvant y être apportées pour faciliter la fluidité du commerce transfrontalier entre les deux Etats, le but était d'arriver à une harmonisation des législations sur les normes et procédures applicables dans ces pays.

En analysant les textes des deux Etats, le consultant a, chaque fois, émis des recommandations pour l'harmonisation des textes en question et pour leur alignement aux standards régionaux et internationaux.

Parmi les défis relevés, le Consultant mentionne entre autres, l'instauration de la taxe sur la redevance informatique. Les années passées, cette redevance était de 10.000 fbu alors que la Loi des finances actuelle l'a fait passer à 100.000 fbu.

Après la présentation du Consultant, les participants ont donné des commentaires portant notamment sur l'identification des textes discriminatoires à l'égard des petits commerçants et ont émis des recommandations en vue de l'harmonisation juridique des textes en matière de commerce transfrontalier.

Le rapport provisoire du Consultant a été validé après échanges



Vue partielle des participants

sur une Feuille de Route élaborée dans le cadre du processus d'harmonisation desdits textes juridiques régissant le Commerce



Vue partielle des participants

transfrontalier entre le Burundi et la RDC ■

Sensibiliser les remplaçants des Agents des Postes frontières mutés pour maximiser l'impact de la lutte contre les Exploitations, Abus Sexuels/ Harcèlement Sexuels



A gauche , le Directeur Général du Commerce donnant le Coup d'envoi à l'atelier

Cet impératif transparait à travers un atelier de sensibilisation des Agents des services opérant aux postes frontières de la zone du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs sur les risques d'Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel (EAS/HS) et le Code de Conduite organisé en date du 26 mars 2025.

C'est un atelier qui a vu la participation des cadres du Ministère du Commerce, du Transport de l'Industrie et du Tourisme, des membres du Comité Technique de Suivi du PFCIGL dont ceux ressortissant des Services des Migrations, du Ministère ayant la Santé dans ses attributions, les représentants de l'Administration communal de Mutimbuzi ainsi que les membres de Unité de Gestion du Projet.

Lancé par le Directeur Général du Commerce, M. Jaques RUSENGO, l'atelier a été organisé dans le cadre de la mise en œuvre dudit Projet financé par la Banque Mondiale et dans la droite ligne de la mise œuvre d'un Plan d'action de prévention et de riposte desdits fléaux à travers la formation et la sensibilisation des travailleurs et des parties prenantes présentes dans la zone du PFCIGL.

L'atelier était destiné aux Agents ayant remplacé ceux qui ont été mutés dans des endroits en dehors de la zone du Projet. A travers ce cadre, les Agents des Postes Frontières ont pu avoir le même niveau d'information et de connaissance que les autres sur le sujet des EAS/HS et sur le Code de Conduite.

L'expert du PFCIGL en Violences Basées sur le Genre a présenté les risques liés aux EAS/HS. C'était donc l'occasion pour les participants d'être sensibilisés sur les concepts de VBG y compris les risques EAS/HS liés au Projet et leurs conséquences. Ils ont pu apprendre comment se manifestent l'exploitation, les abus sexuels et le harcèlement sexuel dans la vie quotidienne, en établissant un lien avec les expériences vécues par les Petits Commerçants lors de la traversée des frontières.

Avec cette sensibilisation, les participants ont pu être infor-

més sur les actes d'EAS/HS interdits par ce Code de Conduite ainsi que sur les sanctions prévues en cas de sa violation conformément à la législation nationale sur les VBG. Un échange sur les modalités d'appropriation du Code par les différents services affectés aux postes frontières de sites du projet a été fait.

Il faut noter que le commerce transfrontalier est réalisé en grande partie par les femmes. Celles-ci affirment subir des VBG/EAS/HS en traversant la frontière. L'atelier est donc venu matérialiser l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures de prévention et d'atténuation et de riposte audits fléaux qui peuvent potentiellement être liés aux interactions entre les usagers des Postes frontières et différents services qui y sont affectés.

D'après l'autorité du Ministère l'appropriation et l'opérationnalisation du contenu du Code de Conduite permettront aux Petits commerçants de franchir les Postes Frontières sans être victimes du harcèlement physiques et/ou verbale.



Vue partielle des participants

Les débats ont notamment porté sur l'impératifs de sensibiliser tout agent muté sur la lutte contre les EAS/HS et la nécessité d'acquérir des scanners permettant de réduire de telles violences, l'arrêt des comportements provocateurs par les petits commerçants envers les agents des postes frontières. ■

Les Comités Mixtes de Facilitation du Commerce Transfrontalier et frontaliers désormais outillés pour juguler les barrières non tarifaires



Les membres des Comités Mixtes de Facilitation du Commerce Transfrontalier/Comités Mixtes Frontaliers/aux postes frontières de Buganda et Mparambo viennent d'être dotés des capacités d'identification des barrières tarifaires et non tarifaires leur permettant de participer à la promotion du commerce transfrontalier.

C'était lors d'un atelier organisé au chef-lieu de la province de Cibitoke dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la sous-composante « Réforme réglementaire et simplification des procédures pour les petits commerçants » du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs ».

La réunion avait pour objectif d'informer les membres Comités Mixtes de Facilitation du Commerce Transfrontalier/Comités Mixtes Frontaliers/aux postes frontières de Buganda et Mparambo de leurs missions afin d'identifier et éliminer les obstacles techniques liés au commerce transfrontalier, des barrières tarifaires et non tarifaires existant à ces postes frontières.

A travers une présentation faite par le PFCIGL lors de l'atelier, les participants ayant été délégués par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, l'Association des Commerçants Transfrontaliers du Burundi (ACTF-Burundi), le Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN), le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, l'Unité de Gestion de Projet du PFCIGL, l'Administration et les Services de sécurité se sont imprégnés du contenu de cette Ordonnance.

Un canevas de présentation des barrières tarifaire et Non tarifaires a également été expliqué aux participants avant l'organisation des travaux en groupes.

Missions diversifiées des Comités Mixtes de Facilitation du Commerce Transfrontaliers

Les Comités Mixtes de Facilitation du Commerce Transfrontalier entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo aux Postes frontières de Gatumba, Vugizo, Buganda, Mparambo et au Port de Rumonge ont été institués par l'Ordonnance Ministérielle N° 750/6518 du 25/10/2024 dans le cadre de la mise en œuvre des activités portant sur la Réforme réglementaire et la simplification des procédures pour les petits Commerçants. Ce sont des organes techniques placés sous la supervision et la

coordination du Ministère ayant le Commerce dans ses attributions.

Ces Comités ont été institués pour rendre le commerce transfrontalier plus rapide, fluide, moins cher et plus visible, tout en garantissant sa sécurité. Ils ont également la mission d'identifier et éliminer les obstacles techniques liés au commerce transfrontalier, des barrières tarifaires et non tarifaires existant auxdits Postes frontières.

Les mêmes Comités doivent procéder à l'évaluation des progrès dans la lutte contre lesdites barrières. Ils ont aussi la tâche d'identifier, comprendre et donner priorité aux problèmes auxquels sont confrontés les membres de l'Association des Commerçants Transfrontaliers (ACT) dans les transactions transfrontalières, cela pour les soumettre à l'autorité compétente et, le cas échéant, au Comité National de Facilitation du Commerce, au Comité National de Suivi et d'Élimination des barrières Non Tarifaires et au Comité Technique Mixte chargé du suivi et évaluation de l'Accord Commercial entre le Burundi et la République Démocratique du Congo pour orientation et décisions.

Les mêmes Comités proposeront les produits à ajouter ou à retirer de la liste commune des produits éligibles au Régime Commercial Simplifié (RECOS) en tenant compte du flux des transactions et des normes en la matière.

Leurs missions englobent aussi la tenue des réunions en prélude à celles des Comités Mixtes Transfrontaliers des deux pays. Le suivi de l'exécution des résolutions et/ou des recommandations prises lors des réunions, des Comités Mixtes Frontaliers sur des questions du commerce trans-

Composition de ces Comités

Lesdits Comités englobent des représentants locaux des services et structures aux postes frontières concernés par le Projet. Chaque comité est constitué d'un représentant de la Direction du Commerce Extérieur qui assurera la présidence, un représentant de l'Association des Commerçants Transfrontaliers du Burundi (ACTF-Bu) qui assurera la Vice-Présidence, un représentant de l'Office Burundais des Recettes (OBR) qui assurera le Secrétariat, un représentant du Commissariat Général des Migrations et celui de l'administration locale de la commune où le poste frontière est situé.

frontalier est également parmi les missions des Comités Mixtes de Facilitation du Commerce Transfrontalier.

Une feuille de route pour servir de cheval de bataille à ces Comités

Grace à la compréhension de la mission qui leur est confiée, les participants ont activement contribué à l'élaboration d'une matrice des barrières tarifaires et non tarifaires auxdits postes frontières qui fera ■ objet de discussions avec les homologues de la RDC dans des réunions ad hoc qui seront organisées ultérieurement

PFCIGL : La Gestion des Plaintes, un souci majeur lors la prochaine construction de la voie d'accès au Poste Frontière de Vugizo- Kiliba et de l'aménagement de ce site



Ouverture de l'atelier



Sensibilisation sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL) du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme se prépare à assurer la sauvegarde environnementale et sociale lors des prochains travaux de construction et bitumage de la voie d'accès (Route Provinciale-RP108) au Poste Frontière de Vugizo-Kiliba et lors de l'aménagement et modernisation du poste frontière Vugizo.

C'est dans cet optique qu'une mission de mise en place des Comités de Gestion des Plaintes a été organisée en dates du 03 et du 16 avril 2025 sur les collines Gaharawe, Warubondo et Vugizo de la Zone en Commune Mutimbuzi et sur la colline Mparambo en commune Cibitoke.

Ces missions visaient aussi la vulgarisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes se trouvant parmi les exigences de la Banque mondiale.

Les Communautés de Gatumba et Mparambo, désormais formées sur la Gestion des Plaintes

Lors d'un atelier organisé dans le cadre de cette mission, les participants englobant notamment les représentants de l'administration communale et provinciale, les élus collinaires, les médiateurs, les ligue des jeunes, les confessions religieuses, les associations des commerçants (AFAB, AFRA-BU, ACTF) ont eu connaissance des infrastructures projetées y compris les infrastructures provisoires qui seront érigées par le Projet. Ils ont, en outre, été informés sur le Mécanisme de gestion des Plaintes notamment sa composition et les missions du Comité de Gestion des Plaintes.

Les experts en sauvegardes sociale et Genre du PFCIGL ont mené des consultations communautaires autour du Mécanisme de Gestion des Plaintes dont le contenu a été partagé sur base d'une démarche participative.

Lors de ces consultations, un rappel des activités prévues dans le cadre du PFCIGL a été fait y comprises celles à mener dans la zone concernée. Un bref aperçu des plaintes susceptibles d'être occasionnées par la mise en œuvre des activités ainsi que les mesures de mitigation/atténuation a également été ébauché. C'était, en effet, l'occasion de vulgariser le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Les

participants ont pu être informés des critères pour être membre du Comité de Gestion des Plaintes et des outils facilitant la mise en œuvre dudit Mécanisme, notamment l'illustration et la traduction en kirundi des messages.

Mise en place des Comités de Gestion des Plaintes, mais des défis à aborder

C'est après tout ce processus que des Comités de Gestion des Plaintes sur chaque site des travaux d'infrastructures à



Mme Judith Siniremera, élue membre d'un Comité de Gestion des Plaintes

ériger ont enfin été mises en place.

Ces Comités comprennent des représentants des élus collinaires/médiateurs, des femmes, des jeunes et de l'ONG-VBG. Leur composition sera complétée par des membres de la mission de contrôle, de l'entreprise attributaire, de la main d'œuvre et des leaders religieux.

Une série de défis portant notamment sur l'engagement de la main d'œuvre locale, le paiement rapide et régulier des salaires et la lutte contre l'exploitation, abus et harcèlement sexuels pendant les travaux devront être affrontés.

Des séances d'information avec les personnes affectées par le Projet seront également organisés, spécifiquement sur le processus d'indemnisation.

Soulignons que l'administration locale souhaite un démarrage rapide des travaux sur les sites concernés ■

COMMENT UTILISER LE RECOS DU COMESA?

Les étapes

1. Remplir les conditions pour bénéficier du RÉCOS.
2. Avoir tous vos documents de voyage.
3. Passer les formalités d'immigration.
4. Respecter toutes les mesures de sûreté alimentaire, de protection contre les parasites et les maladies.
5. Trier à l'avance les marchandises.
6. Faire viser le Certificat d'origine simplifié par un douanier.
7. Compléter les Documents douaniers simplifiés.
8. Déclarer les marchandises
 - Marchandises pour dédouanement final
 - Marchandises en transit
 - Marchandises achetées en transit

LE RECOS DU COMESA

**A ÉTÉ LANCE LE 30 OCTOBRE 2024
A GATUMBA**

COMPOSANTE 1 DU PFCIGL:

« Améliorer le Cadre Politique et Réglementaire du Commerce Transfrontalier »

Focus

La 3ème sous-composante : « Coordination et suivi de l'intégration régionale »:

- Assurer l'harmonisation et la collaboration entre pays participants pour la prise de grandes décisions (**rôle fédérateur**)
- Assurer la coordination de la formation des commerçants et des fonctionnaires. Comme fait pour le PFEGl.

Le COMESA possède :

- Le RECOS bien défini à opérationnaliser totalement
- Le Règlement complémentaire établissant les Normes minimales de traitement des petits commerçants transfrontaliers
- D'Autres cadres d'appui à l'intégration de la dimension genre/aux femmes et jeunes
- Une plateforme en ligne pour les femmes d'affaires qui aidera à diffuser les informations, les politiques, les initiatives et les opportunités auprès des commerçants et des prestataires de services

Le COMESA :

a) Orientera la mise en œuvre des instruments et directives de facilitation du commerce régional, (RECOS et le *Règlement minimal* pour le traitement des petits commerçants transfrontaliers et les autres cadres d'appui à l'intégration de la dimension genre/aux femmes et aux jeunes, y compris la promotion de la plateforme en ligne pour les femmes d'affaires); campagnes de sensibilisation, etc.

b) Dirigera la mise en œuvre des réglementations et/ou des directives de facilitation du transport et du commerce

c) Appuiera la mise en conformité des politiques et des instruments commerciaux nationaux avec ceux régionaux (Accord Libre Echange) du COMESA, *appui dans la sensibilisation, la formation et l'intégration* au niveau national des principaux instruments.

d) Utilisera son pouvoir fédérateur pour accroître la valeur ajoutée créée par la Plateforme de coordination, qui a été introduite pour la première fois dans le cadre du PFEGl, pour catalyser l'harmonisation et la collaboration entre les pays participants et pour synchroniser les interventions du projet aux frontières communes, y compris par l'établissement et l'opérationnalisation des Commissions frontalières mixtes.

e) Appuiera la mise en place de Commissions Frontalières Mixtes (CFM) aux points de passage frontaliers ciblés. (Les CFM rassemblent toutes les parties prenantes impliquées dans le franchissement des frontières et la réglementation des frontières dans le but de résoudre les problèmes et de définir des solutions efficaces).

LE PFCIGL :

a) Appuiera les CFM au niveau des principaux postes frontières/ports lacustres à remplir ce rôle

b) Appuiera la création de Bureaux d'Information Commerciale (BIC) : fournir sur place des informations aux dédouanement, interaction avec les agences frontalières. Il Aidera Burundi et RDC à mettre en place progressivement un mécanisme viable et pérenne pour les BIC .

c) Financera la conception d'un système intégré de suivi et évaluation en ligne pour suivre et évaluer les synergies et les complémentarités entre les programmes et projets des partenaires au développement ainsi que leurs impacts.

d) Assurera l'appui technique et le partage des connaissances/l'apprentissage par les pairs entre les Etats du COMESA, le secteur privé, le monde universitaire, les partenaires au développement les autres parties prenantes (*C'est le profit mutuel de la région*).

Paroles de Sagesse

« En commerce, l'occasion est tout »

(Honoré de Balzac)

« Mieux vaut gagner dans le commerce de paille
que perdre dans celui de l'or »

(proverbe serbe)

« Le pays où le commerce est le plus libre sera
toujours le plus riche et le plus florissant. »

(Voltaire .)

« Le commerce est avant tout et surtout la rapidité
dans les déplacements et la conclusion des af-
faires »

(Massa Makan Diabaté)

« Un restaurateur est celui dont le commerce con-
siste à offrir au public un festin toujours prêt ».

(Jean Anthelme Brillat-Savarin)

« Si le commerce était mieux fait, c'est le client
qui devrait faire son prix ».

(Gaétane De Montreuil)

« Aucune nation n'a jamais été ruinée par le com-
merce » .

(Benjamin Franklin)

« Le trafic de la sagesse vaut mieux que
celui de l'argent, et le fruit qu'on en tire
est plus excellent que l'or le plus fin et
le plus pur ».

(La Bible/Livre des Proverbes 3: 14)

« Le travail éloigne de nous trois grands
maux : l'ennui, le vice et le besoin »

« Exige beaucoup de toi-même et attends peu
des autres. Ainsi beaucoup d'ennuis te se-
ront épargnés.»

(Confucius)

« La vie est un mystère qu'il faut vivre, et non
un problème à résoudre. »

(Gandhi)

« Tout le monde est un génie. Mais si vous
jugez un poisson à sa capacité de grimper
à un arbre, il vivra toute sa vie en croyant
qu'il est stupide.

(Albert Einstein)

« La vie, c'est comme une bicyclette, il faut
avancer pour ne pas perdre l'équilibre. »

(Albert Einstein)

« L'éducation est l'arme la plus puissante
qu'on puisse utiliser pour changer le
monde »

(Nelson Mandela)

PFCIGL-INFOS

VOTRE BULLETIN
BIMENSUEL



RÉDACTION/MISE EN PAGE

Barnabé Ndayikeza

PHOTO DE COUVERTURE

©PFCIGL

ILLUSTRATION

©PFCIGL/Barnabé Ndayikeza

ADRESSE :

Immeuble SOCAR, jonction Bld de l'Indépendance et Avenue d'Italie,
B.P. : 1590 Bujumbura, Burundi
Tél : 22 24 95 95 –Twitter: @PfciglBurundi

COMITE DE LECTURE

Fabien Bizimungu
Marie Rose Sinamenye
Bonaventure Ndayishimiye
Marie Rose Kabura